

L'UNESCO inscrit deux nouveaux sites français sur la liste du patrimoine mondial



Il s'agit du site Taputapuātea en Polynésie et du quartier de la Neustadt à Strasbourg.

Lors de la 41^e session du Comité du patrimoine mondial réunie à Cracovie (Pologne), deux nouveaux sites français ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agit du site Taputapuātea en Polynésie et du quartier de la Neustadt à Strasbourg. La ministre de la Culture, Françoise Nyssen, a "chaleureusement" remercié le Comité du patrimoine mondial pour cette décision.

Taputapuātea se trouve sur l'île de Raiatea qui est située dans le "Triangle polynésien". Le site abrite un espace politique, un funéraire vieux de 1 000 ans et un espace religieux. On peut y découvrir l'expansion des peuples polynésiens à travers l'Océan Pacifique, leur organisation et leur relation spirituelle et cosmologique aux éléments naturels.

À Strasbourg, le quartier Neustadt (ville nouvelle en allemand) reprend le modèle haussmannien tout en incorporant des éléments architecturaux germaniques sur de nombreux édifices (dont une cathédrale) et immeubles de styles néo-gothique, néo-renaissance et art-déco. C'est un quartier "unique et exceptionnel", explique à La Croix l'historien allemand Klaus Nohlen, auteur d'une thèse sur la Neustadt. "Des quartiers de ce type ont existé à Wiesbaden, Berlin et ailleurs en Allemagne, mais ont en grande partie été détruits. A Strasbourg, c'est extraordinaire que cela ait survécu", précise-t-il. La France est le quatrième pays ayant le plus de sites inscrits sur la liste de l'Unesco. En effet, 43 sites français font partie du patrimoine mondial.